ARRITTI

nu 2729 da u 6 à u 12 di ghjennaghju 2022

56a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0422 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Arritti, 55 anni di lotta!

p. 4 è 5

2022 Année décisive ?

L'année 2022 sera-t-elle décisive ? Cet été, nous aurons un paysage politique renouvelé dont la composition est très incertaine. Entamer un processus de dialogue avec l'État avant les échéances d'avril et juin est la meilleure façon d'en conjurer les risques. Un changement d'attitude est encore possible mais le temps est compté pour une Présidence qui sera très bientôt rattrapée par la campagne électorale. À lire p.3

L'auguri di Gilles Simeoni

Construire une société corse émancipée, solidaire, heureuse

p. 6-7

Féminicides

Monde de brutes

p. 8

Cari amichi lettori, vulemu oghje fà una strinta d'ochju à u nostru amicu Andria Brignole, per disgrazia sparitu qualchi annu fà. Pueta d'Ulmeta di Tuda, era un sustegnu fidu d'*Arritti*, è ci hà scrittu tante è tante puesìe! Da quassù, simu sicuri ch'ellu serà cuntentu di vede e so rime torna à accumpagnaci. Cù ellu, ùn ci scurdemu di tutti quelli ch'anu cuntatu per *Arritti* è si sò dati di rimenu da ch'ellu campi u nostru settimanale. Ch'elli ripòsinu in pace. Bon'annata à tutti, amichi lettori!

puesia

Bon dì bon Annu!

Bon dì bon Annu, bon Capu d'Annu!
Pace è Salute à tutt'annu
Chì l'amore ci possi dà
Pace è Salute è benestà.

Pace è Salute à noi Corsi
Sìanu intesi sti discorsi
È fà chì le nostre macagne
Làscinu piazza à e cuccagne
Pòssinu andà manu in la manu
Versu una nuvella funtana
È pudè beie à vuluntà
L'acqua di a serenità.

Pace è Salute à tutti quanti
Tantu i vechji chè i fanti
Pòssimu passà tuttu l'annu
Senza cunnosce novu affannu
È uniti cum'è fratelli
Pudè spalancà i purtelli
À chì averà vuluntà
Di precacci u benestà.

Pace è Salute à cori ardenti
Scrittori pueti è cantenti
Chì sanu dicci cun manera
Di purtà rispettu à sta terra
Sìamu Corsi omi di core
È sapè sparte u nostru amore
Cun quelli disposti à cantà
Evviva a felicità!

Bon dì bon'annu, bon Capu d'Annu!
Pace è Salute à tutt'annu
Chì l'amore tracci a vìa
Pace è Salute è cusì sìa! ■

Andria Brignole.

Accapu di a reddazzione

Ritornu ?

2021 ùn hè stata l'annata di u ritornu per Alinu Ferrandi, Petru Alessandri è Ivanu Colonna. U s'avvicinamentu ùn hè ancu prugrammatu, malgratu u drittu, malgratu l'anni passati in prigiò, malgratu e dumande di e famiglie, malgratu quelle di l'eletti, di Corsica o d'altrò, malgratu e manifestazioni è e brame d'appaciamentu di i Corsi. U 17 di dicembre scorsu, una tribuna ziffrata da i deputati corsi à l'Assemblea naziunale è da i cinque presidenti di i gruppi d'uppusizione Gauche Démocrate et Républicaine (André Chassaigne), UDI (Jean Christophe Lagarde), Liberté et Territoires (Bertrand Pancher), France Insoumise (Mathilde Panot), Socialistes et apparentés (Valérie Rabault). Vale à dì una centinaia di deputati raprisentati! Dui deputati di a maghjurità l'anu ziffrata dinù, François Pupponi è Bruno Questel, et dinù un deputatu LR, Antoine Savignat. Dumàndanu tutti ch'ellu sìa appiecatu u drittu è ch'elli sìanu avvicinati i trè omi. *«Sta dumanda hè purtata cù forza da i Corsi è i so raprisententi quale sìa a so upinione pulìtica»* dice a lèttera di i deputati, *«Ci hè stata frà altru una risuluzione sulenna di l'Assemblea di Corsica, sustenuta da quelli chì sò stati presidenti di u Cunsigliu esecutivu o di l'Assemblea di Corsica dapoi u 1998, ch'elli sìanu di dritta, di manca, o naziunalisti, ma dinù da numarose cumune o intercummunalità di Corsica. Avemu intesu sta vuluntà d'equità è di ghjustizia. A spartimu è a femu nostra. Pensemu fundalmentamente chì nimu ùn puderà rimpruverà à u guvernu di diterminassi in stu sensu. Ghjè l'onore di a Repùblica d'appiecà u drittu. Ghjè u nostru duvere di parlementariu di riaffirmala è di dumandala.»* Chjìbba! S'aspettava una risposta da u guvernu nanzu à u 31 di dicembre. Puru, a cummissione chì decide di u statutu di DPS (ditenutu particularmente signalatu) ùn hè micca stata addunita! Ùn s'era mai fatta sin'à avà. Ghjè dì quant'ellu hè imbestiatu u guvernu di pettu à i sustegni ottenuti da i trè prigiuneri corsi, puru, cuntinueghja quantunque à strumentalizà ssu statutu di DPS per a so vindetta di Statu. *«Sè ùn sò micca un "prigiuneru pulìticu", sè ùn sò micca un prigiuneru di drittu cumunu, cosa sò?»* dumandava pocu fà Alinu Ferrandi ind'una lèttera à u presidente di a Repùblica. Ùn si sà u perchè di u mantenimentu di statutu DPS per ss'omi. Ùn s'appieca nurmalamente ch'à ghjente viulente o incarcerati per fatti in lea cù u grande banditìsimu. A decisione di mantene o nò ssu statutu deve esse cuntrullata da a ghjustizia. Invece ùn si face pè i trè prigiuneri corsi. Bellu u cuntrariu, u primu ministru s'hè datu solu ssu drittu! Face ch'ellu decide, solu, d'ùn appiecalu! A Francia hè cundannata di manera regulare da e stituzioni aurupee per vìa di e cundizioni di detenzione in prigiò, dinù pè u statutu di DPS. Incarcerati dapoi più di 21 anni, Petru Alessandi è Alinu Ferrandi sò detti «cundiziunèvuli» dapoi u 2017 (vale à dì ch'elli ponu sorte di prigiò). Puru ùn sò mancu avvicinati! Ivanu Colonna sera cundiziunèvule quist'annu. Puderà pratende ancu ellu à sorte di a prigiò. Ma per ellu, cum'è per l'altri, u statutu DPS l'impedisce d'esse incarceratu in Corsica! Cumu sòrtesi di ss'attitùdine dittaturiale? A Francia ùn hè micca un statu di drittu. ■ **Fabiana Giovannini.**

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

2022, année décisive ?

L'année 2021 a été importante. L'année 2022 sera-t-elle décisive ? Atteint par une nouvelle et importante vague épidémique, Capu d'Annu a connu un rituel amoindri. Il faut s'attendre à une année lourde d'enjeux majeurs.

L'ampleur de la crise sanitaire en ce début d'année vient doucher les espoirs mis dans la généralisation de la vaccination volontaire telle qu'elle a été largement incitée par les pouvoirs publics. Chaque fois les pronostics sont déjoués, comme celui d'une immunité collective qui serait atteinte dès l'instant qu'une grande partie de la population est vaccinée. Car trop de personnes restent sans être vaccinées, car le vaccin n'est pas aussi durable que prévu, surtout face aux mutations successives du virus, tandis que les effets contagieux des nouveaux variants réussissent à infecter massivement la part non vaccinée de la population, tout en n'épargnant pas complétement ceux qui ont accompli un schéma vaccinal complet. Statistiquement, ils s'en sortent mieux et la vaccination démontre des effets bénéfiques incontestables. Mais la crise sanitaire continue de sévir malgré tout.

En Corse, la vaccination est inférieure de 10% par rapport au continent. Le résultat est mécanique : la Corse est parmi les régions les plus infectées. Dans la torpeur de l'hiver, les effets économiques apparaissent moindres. Mais le cycle économique du tourisme va revenir très vite, réservations, avant-saison, travaux de rénovation, qui seront différés ou non selon les incertitudes des toutes prochaines semaines. Selon qu'elle dure ou qu'elle retombe, avant peut-être de repartir avec un nouveau variant, la vague épidémique fait peser une lourde chape d'incertitudes sur l'année qui commence.

L'incertitude est aussi le lot de l'actualité politique insulaire. À la Saint-Sylvestre, on espérait une décision favorable pour Pierre Alessandri, Alain Ferrrandi et Yvan Colonna de la part de la commission devant statuer sur le statut des Détenus Particulièrement Signalés. Sa réunion a été purement et simplement annulée ! On devine que la lutte d'influence est lourde de rivalités masquées au sein de l'appareil d'État. L'exploitation médiatique d'une éventuelle décision favorable attendue par la totalité des forces politiques corses, qui permettrait de rapprocher les détenus politiques corses à Borgu, a déjà commencé par un article du *Canard Enchaîné* publié pour intimider un pouvoir politique en quête de réélection présidentielle. Elle a été contrée par une tribune publiée dans *Le Monde* par des députés de toutes les obédiences politiques, dont plusieurs présidents des groupes de l'Assemblée Nationale. La suspension de la réunion attendue de la commission DPS s'explique certainement par un bras de fer souterrain au sein de l'appareil d'État. Une nouvelle pression venue de Corse sera probablement indispensable pour arriver à rétablir le droit et la justice dans ce dossier. Les semaines à venir seront décisives.

De ce « sésame » dépendra sans doute l'ouverture d'une phase de dialogue politique entre la Corse et l'État. Elle est nécessaire car les cinq années passées de la Présidence Macron ont hypothéqué l'opportunité historique créée par les victoires successives nationalistes en Corse, en vue d'arriver à une « solution négociée » telle que la Corse la revendique depuis les évènements d'Aleria il y a 45 ans. Le Président Macron l'a bloquée délibérément au début et tout le long de son mandat, jalonné par les discours début 2017 (premier déplacement en Corse) et courant 2019 (réunion de Cuzzà dans le cadre du grand débat lancé au moment de la crise des gilets jaunes). Le maintien en place d'un personnel préfectoral ouvertement hostile à Gilles Simeoni au Palais Lantivy participe de cette stratégie de pourrissement. Les cinq années à venir ne pourraient être gaspillées à leur tour sans faire risquer de grands dommages pour la Corse. L'élection présidentielle, et les élections législatives qui suivront juste après, seront donc très importantes. La France est en train de mener un débat politique qui intrigue et inquiète l'Europe entière. Dans aucun pays d'Europe les forces extrêmes n'occupent une telle place alors que rien n'en explique la cause : ni le passé récent d'une dictature comme dans les pays de l'est, ni une crise économique majeure, ni une menace extérieure réelle et pas même un afflux migratoire exceptionnel comme en avaient connu l'Italie et l'Allemagne durant la guerre en Irak et en Syrie. Cette « vague spontanée » de l'extrême droite française représente une menace pour l'Europe. Il nous reste moins de quatre mois pour espérer son reflux.

Cet été, nous aurons un paysage politique renouvelé dont la composition est très incertaine. Entamer un processus de dialogue avec l'État avant les échéances d'avril et juin est la meilleure façon d'en conjurer les risques. Un changement d'attitude est encore possible mais le temps est compté pour une Présidence qui sera très bientôt rattrapée par la campagne électorale. ■

Arritti
55 anni di lotta!

Cari amichi lettori,
Arritti vi augura Pace è Salute per voi è tutti i vostri cari, ch'ellu sìa, 2022, un'annata di libertà è di prugressu pè u pòpulu corsu. Ch'ellu porghji amore, gioia è benestà à tutti. Ùn vi scurdate mai, ch'ellu ci hè stata una manata di Corsi à arrizzassi ind'è l'annate 60 per dì innò à l'inghjustizie chì minnàvanu è cundannàvanu a nostra ìsula è a so ghjente à a sparizione. Ci hè vulsutu omi è donne per testimugnà, luttà, tramandà.
È per scrìvesi ind'è l'avvene, ci vòlenu sempre donne è omi per testimugnà, luttà, tramandà.
Dàteli a forza. Sustenite tutti i strumenti di a nostra lotta cullettiva, partiti, sindicati, associi... Frà quessi, ci hè un settimanale, u più vechju di Corsica, natu l'8 di dicembre di u 1966, lampatu cum'un mughju per sveglià e cuscenze: Arritti! Aiutàtelu à francà st'annu novu, dàteli a forza di migliurassi sempre, abbunàtevi, per quelli ch'ùn l'anu ancu fatta, abbunate amichi per quelli chì ci accumpàgnanu digià. Hè difficiule di tene arritta una publicazione oghje, sò mondu difficultà, e rete suciale tòmbanu a stampa scritta, ma nisun altru mèdia ùn puderà fà u travagliu fattu da una stampa militente cum'è *Arritti*.
Eccu quì un strattu d'un artìculu stampatu pè i nostri 50 anni, in u 2016. Hè impurtantìssimu di ramentassi sempre a stòria. Ghjuventù, sì tù l'avvene, ùn ti scurdà di ssu filu di stòria. ■

Prix : 1F.
Le journal de la jeune Corse
ARRITTI!
Seule la Corse et toute la Corse
Le scandale du Statut Spécial
Made in PARIS
le premier numéro
Création d'une Caisse "TRES" spéciale
CHIFFRE D'AFFAIRES ?
Seules Exonérées SOMIVAC SETCO !
Handicap de l'Insularité ?
Comblez le vous-même!

Max Simeoni, fondateur du titre *Arritti*.

« Il a fallu une sacrée dose de foi en les potentialités de la Corse pour lancer cet appel à la révolte collective il y a un demi-siècle. Arritti! Debouts! Un appel à la prise de conscience, lancé comme un cri, un devoir, réagir face à ce qui était pourtant à l'époque difficilement perceptible : la mise à mort du peuple corse, la disparition de sa langue, de sa culture, de ses savoirs ancestraux, de son simple droit de peuple à prendre sa part dans le concert des nations d'Europe. Autant d'aspirations et de périls ressentis, sans pouvoir vraiment les définir, comprendre les mécanismes pervers qui portaient la menace. Car, la notion de "peuple corse" n'était pas connue. Comment pouvait-on craindre la disparition d'un concept qui était encore ignoré? Il était toujours enfoui dans les malles de nos aïeux aux fins fonds de leurs caves, avec ces bandere more qui y avaient été cachées après la cruelle défaite de Ponte Novu...

Au début, ils étaient une poignée. Des étudiants corses à spalluzzera ou de tous jeunes entrepreneurs. Qu'est-ce qui leur a ouvert les yeux? Le contraste saisissant entre une nation se hissant à la cinquième place des puissances mondiales, et la façon dont la Corse et les Corses étaient traités. Misère et sous-développement étaient notre lot, vécus comme une fatalité. La sortie, l'avenir, c'était l'exil. Les études sur le continent, puis le travail dans une administration, la police, l'armée, la douane, la poste, l'éducation nationale... Vivre au village? Vous n'y pensez pas, c'était la solution de l'échec pour une famille. Mais voilà, ces jeunes-là, fils le plus souvent de notables clanistes, avides de tenter leur chance *nant'à u cuntinente* grâce aux bienfaits de la République, comme on le leur avait inculqué, découvrent à Paris, à Marseille, Lyon ou ailleurs, que même lorsqu'il y avait des difficultés, des handicaps, une société pouvait résister en y mettant tout bonnement les moyens. Subventions, investissements, ressources, et le quotidien pouvait se transformer. Pour eux, c'est un électrochoc. Pourquoi de hautes écoles, des universités, ailleurs, et pas en Corse? Pourquoi ces grandes ou petites villes, ces campagnes avec leurs infrastructures modernes quand dans nos villages, on peinait encore à trouver l'électricité et l'eau courante? Pourquoi tramway et autobus quand chez nous les sentiers muletiers restaient le plus souvent le meilleur moyen de relier l'intérieur? Pourquoi les terres soit disant incultes et les jeunes agriculteurs corses condamnés à gagner la ville abandonnant leur village, quand nos plus belles potentialités étaient confiées avec moult moyens de mise en valeur aux retours des colons d'Afrique du Nord? Pourquoi les coups de règles sur les doigts lorsque l'on parlait corse dans les cours de récréation alors que dans le monde on vantait les bienfaits du plurilinguisme? Peu à peu, le sentiment d'injustice se transforme en révolte.

Les premières manifestations, fin des années 50, pour le maintien du train, pour des compensations économiques, pour la défense de l'environnement dans l'affaire de l'Argentella ou des Boues Rouges, pour la réappropriation de la terre, dans le Fium'Orbu... vont vite donner la place à des aspirations plus politiques. Et plus nos jeunes sont confrontés à la différence de traitement selon que l'on vive d'un côté ou de l'autre de la Méditerranée, et plus la lutte murit, se structure, s'inspire des grands combats européens pour le droit à l'autodétermination. Une évidence s'impose de plus en plus au début des années 60: il faut arriver à faire savoir les choses aux Corses, il faut faire passer l'information. C'est indispensable pour asseoir la revendication. On décide de

Sustegnu

créer un journal. C'est cher, c'est compliqué à mettre en oeuvre. Le simple militant doit s'improviser "journaliste", rien d'évident. Le choix est pourtant fait, ce sera un hebdomadaire et son premier numéro est poussé comme un cri : ARRITTI ! *"Hebdomadaire de défense des intérêts économiques de la Corse. Seule la Corse et toute la Corse"*... Il s'impose à la force du poignet militant qui met aussi la main à la poche. Un engagement qui dure depuis 50 ans !

Il est d'abord publié comme une simple double feuille, on bâtit plus tard une imprimerie militante pour rationaliser les coûts. Autour de sa mission s'active plusieurs petites mains... Avec lui, commence la dénonciation des scandales, la diffusion des idées, la généralisation de la prise de conscience... Elle mettra du temps. Elle réclamera bien des sacrifices. Elle a fait son chemin. Seul média au départ, *Arritti* est rejoint au fil des décennies par journaux, radios et télévisions qui se tournent vers la Corse... Notre bébé a évolué avec les luttes qui se mènent sur tous les terrains et la revendication qui se structure, avec ses hauts et ses bas, pour devenir aujourd'hui *"Arritti, settimanale naziunalistu corsu"*. Il a traversé, défendu, diffusé, les idées, les manifestations, les événements, dénoncé les erreurs, vécu les avancées, les défaites, les victoires. Il nait avec un régionalisme hésitant, qui s'affirme d'abord, puis se transforme en nationalisme, de l'autonomisme à l'indépendance, avec toujours le même fil : le droit à l'existence du peuple corse, son droit à maîtriser son destin. À travers ces cinquante années qui défilent sous nos yeux, c'est la renaissance de la conscience nationale qu'*Arritti* a porté. Certes, pas seul, mais indéniablement il est un acteur et un témoin de ces 50 années de vie du peuple corse. Il aura assisté, parfois participé, à cette évolution, d'une démarche de résistance et de combats, à une démarche d'affirmation et de gouvernance. Il a grandement contribué à ouvrir l'espoir. »

Cari amichi lettori, *Arritti* hè u vostru settimanale, è a Corsica hà sempre bisognu di a so voce. Sparghjitelu cù noi, lighjitelu è fàtelu leghje, abbunàtevi è abbunate parenti è amichi in giru à voi ! Aiò ch'hè ora ! ■ **Fabiana Giovannini.**

Sustenite *Arritti* !

S'abonner à *Arritti*, c'est rester en lien avec l'actualité de l'île. C'est contribuer aux avancées du peuple corse et à promouvoir la liberté d'expression dans un monde où la presse libre se débat dans les difficultés. Vous pouvez vous abonner au tarif de 55 € par an (34 € pour six mois. 82 € pour l'étranger). Pour cela, adressez votre chèque à l'ordre d'*Arritti* au 5 Bd de Montera, 20200 Bastia.

Vous pouvez aussi soutenir le titre par la publication de vos annonces légales ou par une publicité pour votre entreprise. Appelez notre service au 06 81 54 73 98. Autre contact : arritti2@wanadoo.fr

Fate cunnosce *Arritti* : www.arritti.corsica

www.facebook.com/Arritti (@ARRITTI) ■

L'auguri di Gilles Simeoni, presidente di u Cunsigliu Esecutivu

Construire une société corse émancipée, solidaire, heureuse

«Madame, Monsieur,
Cari cumpatriotti,
Je suis fier et heureux de pouvoir, en cette veille du jour de l'An, m'adresser à chacune et chacun d'entre vous.
Mais cette joie est forcément assombrie par la nouvelle vague d'épidémie de Covid-19.
La situation actuelle met sous tension le secteur médical et hospitalier et les soignants, fragilise l'économie, et altère le lien social.
Nous sommes, et c'est normal, toutes et tous usés par cette crise.
Dans ce climat de lassitude et d'anxiété, les mesures de lutte décidées en France et en Europe suscitent, sur la forme comme sur le fond, des interrogations, des débats, et des critiques.
Les semaines à venir seront compliquées, sur tous les plans : détérioration de la situation sanitaire, ralentissement de l'activité économique, fractures sociales, oppositions fortes sur les mesures prises ou à prendre, notamment lorsqu'elles restreignent les libertés individuelles. La première urgence est de traiter au mieux ces difficultés.
La situation de la Corse dépend certes beaucoup, à cet égard, des choix gouvernementaux.
Cependant, depuis le début de la crise Covid, nous nous sommes donné les moyens de réfléchir à des solutions pensées à l'échelle de notre île.
Nous l'avons fait en nous appuyant sur nos forces, notamment la solidarité, et en tenant compte de nos spécificités, liées à l'insularité et aux contraintes qu'elle génère. Nous devons plus que jamais continuer dans cette voie.
Dans cette perspective, dès les premiers jours de janvier, je proposerai trois initiatives.

Première initiative : la réunion du Comité de suivi de la crise Covid-19, institué par délibération de l'Assemblée de Corse du 7 mai 2020.
Ce comité de suivi réunit les différents élus (y compris les parlementaires et les maires), les forces vives de l'île, les professionnels de santé, mais aussi les représentants de l'État. Ce comité sera un espace de dialogue abordant notamment deux questions :
- d'abord l'équilibre entre les mesures de contrainte appelées par l'épidémie de Covid et le respect des libertés individuelles comme, par exemple, la question du Pass vaccinal ;
- Ensuite les mesures visant à soutenir le tissu économique et social insulaire.

Deuxième initiative : l'engagement d'un cycle de travail sur les attentes des acteurs du système de santé en Corse. La crise Covid n'est que le révélateur de décennies de retard accumulées. Un retard qu'il faut aujourd'hui combler, notamment dans le domaine de l'hôpital et de la santé publique.

Troisième initiative : nous organiserons, en accord avec la Présidente de l'Assemblée de Corse et la Présidente du CESEC, une nouvelle Conférence sociale. Celle-ci aura pour objectif d'obtenir la prise en compte des propositions de l'Assemblée de Corse sur la baisse du prix des carburants et de poursuivre l'action entreprise sur la baisse du prix des produits de consommation courante.
La conférence sociale abordera également de nouvelles thématiques du quotidien comme par exemple le prix de l'énergie, du foncier et du logement...

Le cap, pour ce début d'année 2022, est donc fixé, et les choses sont claires. Oui, la situation est, par bien des aspects, complexe et délicate.
Mais oui aussi, mille fois oui, nous avons les moyens de construire une société corse émancipée, solidaire, et tout simplement heureuse. C'est l'engagement que nous avons pris devant les Corses. C'est le mandat que vous avez choisi de nous donner.
Votre confiance, massivement exprimée en juin dernier, nous honore.
Mais plus que tout, elle nous engage. Nous avons été, sommes, et serons fidèles au fil historique de notre combat et au *ghjuramentu* scellé devant les Corses en 2015, 2017, et 2021 :
Facciu ghjuramentu di travaglià in u quadru di e mio funzione cù u più grande rispettu di l'interessu generale è à pro di u populu corsu ; Facciu ghjuramentu di travaglià in u quadru di e mio funzione cù onestità, probità, equità, è integrità.
C'est ce chemin, celui de la démocratie, que nous continuerons à suivre, dans le respect de toutes les opinions et convictions.

La Corse a tous les atouts pour réussir. Elle est forte de ses institutions, au premier rang desquelles la Collectivité de Corse.
Celle-ci doit pouvoir compter sur l'implication sans faille de tous ses fonctionnaires et agents, au sein de la Collectivité comme des agences et Offices.
Je les salue et leurs redis ma fierté de travailler pour la Corse à leurs côtés. Une Corse qui a la volonté et les moyens de se positionner comme un territoire insulaire exemplaire en matière de développement durable, entre Europe et Méditerranée.
Notre île est riche de ses multiples atouts, de son capital humain, de sa jeunesse.
Une jeunesse à laquelle nous faisons pleinement confiance, et que nous aiderons à concrétiser ses rêves et ses aspirations.

Pulitica

La mandature à venir doit être, nous nous y sommes engagés, celle de la transmission, et celle de la concrétisation de l'idéal qui nous porte depuis des décennies.
À cet égard, l'année 2022, et ses toutes premières semaines, seront décisives au plan politique.
Le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse, avec toute la légitimité conférée à trois reprises par le suffrage universel, ont proposé à l'État de construire avec toutes les forces politiques, toutes les forces vives de l'île, une solution politique globale, selon un calendrier à définir ensemble.
Cette solution politique globale a vocation à se traduire, au plan institutionnel, par un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice.

L'État, dans les jours à venir, aura à faire connaître publiquement sa position. L'occasion est historique de tourner la page des logiques de conflit, et d'ouvrir une ère nouvelle des relations entre la Corse et la République.
Les Corses, ceux qui vivent dans l'île comme ceux de la diaspora, souhaitent très majoritairement que cette perspective se concrétise.
Ils demandent également que la résolution relative à la levée du statut de DPS et au rapprochement des prisonniers votée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse, massivement soutenue par les communes et intercommunalités, relayée à Paris par de très nombreux députés de la majorité et de l'opposition, soit prise en compte par le Gouvernement.
Le respect du droit et de l'équité, seront, sur cette question essentielle, des marqueurs forts de la volonté de l'État.
Et notre engagement total sur ce dossier ne s'atténuera pas, y compris en cette période de fêtes.

L'avete capita, ùn mancaranu po micca i capatoghji è u travagliu pè i primi ghjorni di l'annu novu.
Saremu prisenti, prima è più chè mai, à fianc'à quelli chi strazianu.
Ma o mancu per sta sera, lasciemu da cantu i pinseri è passemu ci una bella serata, una stonda di spartera, in famiglia, o incù l'amichi.
Chì l'annu 2022 sia felice è dolce!
Di core è di stintu, vi dicu dunque, incù rispettu è fratellanza: Pace, è salute, per voi è per tutti i vostri!» ■

Retrouvera-t-on un jour un Michel Rocard ?

Sous le titre *« Corse : Jacobins, ne tuez pas la paix ! »*, **Michel Rocard,** alors député européen, ancien premier ministre de la France, signait une tribune dans le journal *Le Monde* le 31 août 2000, il y a 22 ans… *Arritti* a déjà publié ce long plaidoyer. Il s'exprimait en faveur du processus Matignon et rappelait l'histoire de la Corse, sa légitimité à revendiquer plus d'autonomie et la reconnaissance du peuple corse. *« Les principes fondamentaux de la République française se veulent libérateurs, et non oppressifs,* disait-il. *Le droit à la résistance à l'oppression est même un des droits fondamentaux de l'homme et du citoyen. Car il y a eu oppression, et il en reste de fortes traces. Je suis pour l'application des principes, mais pas au prix de l'oubli total du passé. Il y a une révolte corse. On ne peut espérer la traiter sans la comprendre. »* Il lançait un appel à *« de nouvelles relations fondées sur la confiance réciproque. La République en sortirait à coup sûr renforcée, alors que la persistance de la crise l'affaiblit gravement »* s'inquiétait-il. Voici un extrait de ce discours qui a fait date mais hélas qui n'a pas assez convaincu les représentants de l'actuel gouvernement, malgré deux évolutions majeures intervenues depuis : l'arrêt de la violence clandestine, en 2014, et la progression puis la confirmation, scrutin après scrutin depuis 2015 (ce que n'imaginait pas Michel Rocard alors), d'une majorité absolue de nationalistes aux responsabilités.

« Il suffit de savoir qu'une oppression particulière a gravement affaibli l'économie corse. Lorsque l'Histoire a un tel visage, il faut soit beaucoup d'inconscience, soit beaucoup d'indécence pour dire seulement aux Corses : *« Assez erré maintenant. Soyez calmes et respectez les lois de la République. Vous bénéficierez alors pleinement de leur générosité. »*
De cette application uniforme et loyale, les Corses n'ont guère vu trace dans leur longue histoire.
Certes, il y a la part corse dans ce gâchis. Elle n'est pas mince : violence, clanisme, corruption. Naturellement, il faut sanctionner, et on ne l'a pas assez fait. Mais il faut tout autant comprendre comment le système se pérennise. Ici, l'histoire débouche sur la sociologie. C'est une évidence mondiale que toute société autosuffisante est beaucoup plus résistante à la corruption que toute société assistée. Or la Corse l'est, largement par le fait de la France, depuis bien des décennies. Il n'est dès lors pas surprenant que cette puissante institution méditerranéenne, la grande famille, la gens, soit devenue l'instrument presque exclusif de la solidarité et de la défense collective. Tout commence bien sûr par la terre. En l'absence d'une véritable justice foncière, c'est la violence qui est devenue l'instrument de défense des droits personnels, et la loi du silence, l'omerta, la traduction inévitable de la solidarité familiale devenue clanique. On est vite passé de la terre à l'ensemble des activités sociales. De plus, là comme ailleurs en France, l'État distribue des subventions, puisque chez nous, au lieu d'être pour l'essentiel utilisés sur place comme dans les états fédéraux, les produits de notre fiscalité remontent au centre avant d'en retomber pour attester la générosité de la République. Dans un univers culturel où la légalité et l'équité étaient aussi peu apparentes, il n'est guère surprenant que les clans se soient organisés, violence et loi du silence comprises, pour contrôler à tout prix les processus électoraux et les flux financiers qu'ils induisent.
Voilà le gâchis dont il faut maintenant sortir. Les trois quarts des Corses, qui n'en peuvent plus de la violence, s'appuient désespérément sur l'État central malgré sa longue impéritie. Un dernier quart, qui s'est décrit comme autonomiste il n'y a pas si longtemps – comme nationaliste aujourd'hui –, n'a pas renoncé à voir enfin traitées correctement les lourdes spécificités de la situation corse. Ils sont prêts à chercher des solutions négociées et le disent, comme à renoncer à la violence. » ■
Michel Rocard.

Monde de brutes

L'année 2021 s'est terminée avec un nouveau record de féminicides en France... 113 femmes assassinées dans des circonstances horribles (102 en 2020). Depuis plusieurs années, une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint, de son compagnon ou ex-compagnon. Les mesures prises restent insuffisantes, le nombre de femmes victimes de violences physiques ou sexuelles est estimé à 220.000, alors que seulement 1200 ordonnances de protection ont été délivrées en 2021 et 379 bracelets anti-rapprochement posés. Le concept de femme-objet, cultivé dans notre société, est le principal responsable de ces drames épouvantables. Trop d'hommes se construisent depuis tout petit avec la certitude que la femme leur appartient, n'existe que pour leur seul plaisir, est à leur service et doit leur obéir. Même soumises, elles sont rabaissées, méprisées, maltraitées... plongées dans un enfer quotidien.

L'année 2022 a commencé d'une toute aussi horrible manière. Dès le premier janvier, trois féminicides étaient à déplorer. Quand donc sortirons-nous de ce monde de brutes ?
À Labry (Meurthe et Moselle), une femme de 56 ans a été assassinée de plusieurs coups de couteau par son compagnon qui a tenté de se suicider avant d'être interpellé par la police.
À Chacé (Maine et Loire), une jeune militaire de 27 ans a été tuée de plusieurs coups de couteau par son compagnon également militaire.
À Nice (Alpes Maritimes), une femme de 46 ans est morte sous les coups de son ex-mari qui s'est rendu à la police. Le corps a été découvert dans le coffre d'une voiture.
À Algrange (Moselle), le 31 décembre, l'année a bien failli se terminer par un nouveau meurtre. Une femme d'une vingtaine d'année et son fils de trois ans ont été grièvement blessés par arme à feu dans le salon de coiffure de celle-ci. Son ex-compagnon est suspecté. Il a tenté de se suicidé et son pronostic vital est engagé. L'enfant est entre la vie et la mort.
Les enfants sont le plus souvent tout autant victimes que leur maman de ces brutalités.

✆ 3919
numéro d'écoute national pour les femmes victimes de violences. Appel anonyme et gratuit 24h/24, 7j/7. N'attendez pas !

Toutes ces violences révélées ne sont que la partie la plus visible de ce fléau social. Nombre de victimes souffrent en silence de violences physiques mais aussi psychologiques, sexuelles ou sociales, elles meurent parfois par suicide ou épuisement, ou dans des morts suspectes non comptabilisées dans les macabres statistiques des violences faites aux femmes.
Pour le collectif NousToutes.org *« le féminicide n'est que la partie visible d'un continuum de violences qui commence par les stéréotypes, les préjugés, les insultes, le harcèlement, les violences psychologiques, les coups et le viol... Ces violences découlent d'un système patriarcal qui banalise, minimise, voire encourage les violences sexistes et sexuelles. »*
Aussi la réponse des pouvoirs publics ne peut être suffisante. 30 % des auteurs de féminicides ont déjà été condamnés pour des faits de violence, leur suivi est insuffisant, 29 % des plaintes ne sont pas transmises au procureur par la police, 80 % des plaintes sont classées sans suite. Même décalage concernant les violences sexuelles. 93.000 femmes sont victimes de viol ou tentative de viol chaque année. 9 sur 10 connaissent leur agresseur. Elles ne sont pourtant pas protégées des récidives.
Un homme violent comparaissant ce 3 janvier devant la Cour criminelle de l'Hérault pour avoir incité son ami, déficient mental, à violer sa femme, s'est vu confié la garde de leurs deux enfants ! Il comparait libre après avoir fait 6 mois de préventive. À Chacé, l'assassin de la jeune soldate avait déjà été visé par deux plaintes pour violence à l'encontre de la victime...
Ce 4 janvier, on apprenait qu'après le meurtre de Merignac en mai dernier, où Chahinez Daoud avait été brûlée vive malgré ses nombreuses plaintes, faute d'avoir été prévenue de la libération de son assassin, six policiers dont l'actuel Directeur départemental de la Sécurité publique font l'objet d'un Conseil disciplinaire suite au rapport de l'IGPN.

La lutte contre les violences faites aux femmes doit être une priorité de nos sociétés. Il faut adapter les lois, prévoir des mesures préventives plus fortes, comme la généralisation et le contrôle strict du bracelet électronique, la prise au sérieux et l'accompagnement des victimes, la formation des personnels de police à la compréhension des victimes et à la prévention des récidives, la constitution de corps d'intervention spécialisés. Ne plus laisser ces femmes seules face à leur bourreau. ■
Fabiana Giovannini.

Football

Bastia se qualifie pour les 8es de finale de la Coupe de France !

«*On ne pouvait pas rêver meilleure début d'année*» selon Antony Robic, capitaine du SC Bastia. Les bastiais ont éjecté en 16e de finale le Clermont foot 63, club auvergnat évoluant en Ligue 1 pour la première fois de son histoire lors de cette saison. Au tour précédent, Bastia avait écarté Les Hauts Lyonnais (1-3 au Stade Maurice Rousson de Feurs) et les Clermontois s'étaient imposés au club du Chemin-Bas d'Avignon Nîmes (0-4). Le match s'est tenu dimanche 2 janvier à Armand Cesari où plus de 7000 spectateurs ont répondu à l'appel pour soutenir les hommes de Régis Brouard, ancien entraineur des clermontois de 2012 à 2014. Face à un Clermont Foot incapable de produire du jeu, le SC Bastia a montré dès les premières minutes une supériorité qui s'est concrétisée à la 25e minute alors que Benjamin Santelli, sur une ouverture de Stephen Quemper, inscrit le premier but. Les bastiais ont ainsi dominé le premier acte en multipliant les occasions face aux clermontois, timides en attaque et débordés par un Santelli omniprésent. En seconde période, Antony Robic inscrit le second but à la suite d'un corner tiré par Sébastien Salles-Lamonge à la 70e minute, ce qui confirme l'avance du SC Bastia. Le match se solde par une victoire bastiaise (2-0) déjouant tous les pronostics. Les bastiais, en coulant les auvergnats dépassés par les évènements à Furiani, se qualifient pour les 8es de finale de la Coupe de France.

Selon Régis Brouard, cette victoire peut booster le club de Ligue 2, actuellement en position relégable, qui se prépare à recevoir Quevilly Rouen le samedi 8 janvier à Armand Cesari pour la deuxième partie de championnat. *«L'objectif du club c'est le maintien (...). Il va falloir vite se reconcentrer sur le championnat car c'est l'objectif numéro 1. Mais de gagner des matchs ça vous permet de travailler dans la sérénité, avec moins de tension entre les uns et les autres.»* Le club, qui a retrouvé cette année le monde professionnel après trois montées successives, est invaincu à domicile pour l'instant et ne comptabilise que trois points de différence avec Nîmes, 12e au classement. Compte tenu d'un début de saison plus malchanceux qu'inquiétant, le maintien semble donc un objectif accessible. On en jugera dans quelques semaines.

En attendant, Bastia jouera en 8e de finale de Coupe de France contre le Stade de Reims, à Reims, dans un antre qui a écrit de grandes heures du foot français le 29 ou le 30 janvier 2022. On a hâte, en espérant que la situation sanitaire permettra d'organiser un déplacement de supporters.

Bravo aux staff, joueurs et dirigeants et bon'annata turchina ! ■

Pauline Boutet-Santelli.

L'ACA champion d'automne !

À noter également une belle fin d'année sportive pour l'ACA qui a décroché le titre honorifique de champion d'automne en s'imposant face à Grenoble (1-0) à domicile. Ce titre vient récompenser les efforts du groupe qui, avec 38 points au compteur, peut légitimement prétendre à une montée en Ligue 1 pour la saison 22/23, voire peut-être plus… car si les oursons négocient leur seconde partie de championnat d'une aussi belle manière que la première, il pourrait même prétendre au titre ! *À l'ours !* ■

Les lecteurs ont dû remarquer que je n'avais pas fait mon article dans le précédent numéro. Je leur présente donc mes vœux di Pace è di Salute pour eux et les leurs.

Un outil pour obtenir l'autonomie

par Max Simeoni

Nos ancêtres savaient que Salute et Pace étaient des biens primordiaux au point qu'ils leur avaient consacré le premier de l'an pour les exprimer liés ensemble dans cette formule. Car tout le reste dépendait de chacun et avec la santé on pouvait rebondir en cas d'échec ou de difficultés. Un problème de santé passager, la cause de ma défection, ne m'a pas permis de donner à temps un article pour l'imprimerie.

J'en profite pour vous demander de soutenir notre hebdomadaire (renouveler votre abonnement à temps, et si possible trouver des abonnements nouveaux ne serait-ce que deux ou trois dans votre entourage). Le mérite est grand de Fabienne, François, Ange, Mathieu et Vanina qui ont pris la suite de Marco longtemps aux avant-postes !

Je reprends donc avec le premier article de 2022 sur un ton moins critique. Rassurez-vous je ne suis pas devenu un optimiste béât ! Je vais énoncé quelques idées d'un développement durable applicables en Corse pour les trois grands secteurs : tourisme, agriculture, PME/TPE.

D'abord maîtriser le tourisme. Il faudra dégager les moyens pour y parvenir et une fois obtenus du temps pour mettre en place les nouveaux axes du développement durable.

> **Les moyens de la maîtrise du développement durable de la Corse, tourisme en premier, est de faire la loi, d'avoir les moyens législatifs et financiers par l'autonomie interne.**

Le GR20, Mare et Monti et les quelques autres moins connus, seront accompagnés par tous les sentiers de nos ancêtres quand ils se déplaçaient à pieds ou à cheval d'un village ou d'un vallée à l'autre. Ils sont, le plus souvent, recouverts par le maquis. Les routes, où les cabriolets avaient accès, étaient limitées.

Il y a là de quoi tresser un maillage de promenades aux profils les plus variés en distances et en dénivelés, du plat de la côte orientale et des plages de la côte ouest jusqu'au sommets de la chaîne centrale qui culminent à 2.000 mètres pour beaucoup d'entre eux. Donc, pour tous les niveaux, des jeunes sportifs aux plus âgés aimant se promener. Il y a de quoi donner un aspect de vie, en faire une terre fréquentée par des hommes valides et en partie sortir de la désertification qui s'étend malgré toutes les aides ou subventions qui ne peuvent que gérer la misère.

On se doit de freiner la surfréquentation qui arrive pour empêcher la destruction de la biodiversité. Cette crainte doit être levée par un corps de guides écologiques qui encadrent les promeneurs, les surveillant et au besoin collant des amendes à ceux qui jettent leurs déchets n'importe où mais surtout qui les instruisent sur les caractéristiques des différentes régions et ou agglomérations qu'ils traversent, sur la flore et sur la faune spécifiques. Un tas de dispositions pour en faire une terre de développement durable exemplaire pouvant servir d'exemple à d'autres. Des emplois et des vocations en perspectives pour nos jeunes valorisés dans ces missions au service de leur Terre.

On pourrait même imaginer limiter les demandes, en étalant bien les possibilités et les sites.

On pourrait de même avoir des contrats avec des écoles ou des institutions de jeunesse de l'Île, du continent ou ailleurs dans le monde pour des stages sportifs et écologique qu'elles pourraient valider.

Rares sont les territoires qui peuvent offrir, par exemple, un circuit comme du ski au lac de Ninu, une descente en parapente à Portu le matin et du ski nautique l'après-midi ou toute activité marine (nage, plongées en eaux profondes, tous les surfs sur la mer ou dans ses airs...) et parachutages en plaine, en mer, en montagne... aéroclubs pour visiter nos voisins et voir l'Île d'en haut, la prendre en photo du lever au coucher du soleil...

Ce n'est là qu'une petite partie des possibilités de notre territoire insulaire, de notre « montagne dans la mer ». Il en existe bien d'autres qui serviraient à un développement touristique durable, parce que maîtrisé.

L'agriculture est mal développée car maîtrisée par des intérêts extérieurs, en particulier les centrales d'achats du continent. Un agrimuculteur nous disait il y a quelques jours, dans un interview dans Corse-Matin, qu'il vendait toute sa production à une centrale d'achat de Marseille et qu'ensuite il n'avait plus son mot à dire quant au prix. Ce circuit a comme résultat pour le consommateur insulaire, touriste comme autochtone, de payer en grande surface le double du prix de la clémentine, production emblématique de l'Île. Plus il y a de touristes, ce marché qui est maîtrisé par les centrales d'achats de l'extérieur, plus elles engrangent des bénéfices. Ce qui fait que le tourisme pèse à hauteur de 20 % sur le PIB insulaire. C'est énorme, des autres régions à vocation touristique de l'Hexagone, seules quelques-unes enregistrent 6 à 7 %. Cela marque bien l'insigne faiblesse de tout le reste de l'activité économique. Mais la vie y est « plus chère » et la Corse est notée par l'Insee comme la plus pauvre de l'ensemble français. Avec un tel cynisme de qui se moque-t-on ? À qui profite toutes ces aides sociales pour aider les miséreux ? À quoi servent donc toutes les actions humanitaires des ONG locales ?

Toute l'agriculture est à revoir et l'élevage aussi. La prime à des vaches soit-disant transhumantes, le plus souvent divaguantes, fait des bêtes qui commencent à s'ensauvager et jouent de la corne dans les villages vides surtout l'hiver. Un escadron de cow boys pour les maîtriser, des emplois d'avenir ?

Les PME et les TPE, celles productives hors tourisme, sont « aidées ou subventionnées » mais

elles ne font pas une activité motrice, c'est soit-disant le tourisme qui est le moteur du développement. Affirmation gratuite. La leçon à retenir est globale, elle concerne tout. Pas d'économie structurée sans maîtrise de ce tourisme voulu par l'État et les finances (voir le schéma de *l'Hudson Institut* commandité en secret par la Datar en 1971-1972 dénoncé par Arritti).

Les moyens de la maîtrise du développement durable de la Corse, tourisme en premier, est de faire la loi, d'avoir les moyens législatifs et financiers par l'autonomie interne.

Le pouvoir législatif par l'autonomie interne, chacun le comprend. Une grande partie du pouvoir financier, la plupart en doute et restent persuadés que rien n'est possible sans des fonds de l'État. On pourrait, comme les Basques, percevoir l'impôt et reverser à l'État la part qui lui revient pour l'exercice des domaines régaliens qu'il exerce en Corse. Les Catalans ne l'avaient pas voulu lors des discussions pensant que ce pouvoir de l'impôt serait mal perçu. Ils en sont de nos jours à demander l'indépendance qui leur posent des problèmes avec l'État espagnol et entre eux, bien plus aléatoires et périlleux.

Le préalable passe donc par une autonomie entière et de plein exercice pour les besoins d'un peuple sur son territoire (lois, règlements, coofficialité de sa langue). Elle pourrait négocier des contrats avec des partenaires privés ou des régions pour certaines activités utiles au développement durable. Elle doit donner des garanties de sécurité à l'État républicain et aujourd'hui à tous les pays de l'Europe en voie de construction, que l'Île ne soit jamais un point d'appui de menace contre eux. Cela revient à dire que la situation de dépendance actuelle doit se faire en sifflet pour, par étapes, atteindre l'autonomie interne, sans trop de casse et de sacrifice. Ce qui est à négocier lors des discussions préalables à sa mise en place.

Le pouvoir autonomiste devrait permettre d'utiliser le retard pour dans certains secteurs, être à la hauteur de la révolution numérique en créant des espaces attractifs pour des chercheurs de très haut niveau en faisant des villas pour leurs séjours et leurs familles, des équipements pour leurs colloques et toutes les formes modernes de communication pour leurs échanges et leurs déplacements à l'extérieur c'est-à-dire dans toutes les régions d'Europe et du monde où ils feraient des conférences, des séminaires, appuyés si besoin à l'Université où ils pourraient faire, s'ils le voulaient, quelques cours.

Cette autonomie, pour l'arracher à l'État jacobin, a besoin d'un outil et non pas d'élections dans le cadre des statuts particuliers, le 4e de Cazeneuve après celui de Deferre, de Joxe, de Jospin sont autant de faux pas vers plus d'autonomie mais nous enferment dans la dépendance.

L'outil est celui d'un parti au sein du peuple conçu pour le responsabiliser et lui permettre d'obtenir cette autonomie. Au prochain *Arritti* je m'expliquerai sur cet outil. Les élections il faut certes les faire mais seules elles ne permettent pas le projet historique des nationalistes de sauver leur peuple menacé de disparaître. ■

annunzii legali

SCI N.E.L.
Residence ALZETO 2 Prunete 20221 CERVIONI

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 22 novembre 2021, il a été constitué une Société civile immobilière

Dénomination : SCI N.E.L.

Capital : 1000 euros divisé en 100 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité

Siège : Residence ALZETO 2 Prunete 20221 CERVIONI

Objet : La société a pour objet la propriété, l'administration, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle serait ou pourrait devenir propriétaires par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement ainsi que toutes opérations s' y rapportant directement ou indirectement.

Et plus généralement la propriété ou la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.

Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation

Gérant : Madame DE WULF Nathalie et Madame DE WULF Émile Françoise présents et acceptant, sont nommés en qualité de premier gérant.

Immatriculation de la société : Au RCS de BASTIA

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 23 décembre 2021, à PRUNELLI DI FIUMORBO.

Dénomination : SAS PASADHEAN.

Forme : Société par actions simplifiée.

Siège social : Lieu dit PIEROCHIACCE, 20221 Santa Maria Poggio.

Objet : Quincaillerie, fourniture industrielle, fer métaux et équipement de la maison.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 5000 euros divisé en 100 actions de 50 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Le cédant doit notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception une demande d'agrément au Président de la société en indiquant les noms, prénoms et adresse du cessionnaire, le nombre des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital dont la cession est envisagée et le prix offert. Cette demande d'agrément est transmise par le Président aux associés.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :

Président : Madame SABRINA GAFFET CAPANELLA 20243 Prunelli di Fiumorbo.

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis.

AVIS

Par assemblée du 31 décembre 2021, les associés de la société TADDEI ET CIE, société en nom collectif en liquidation au capital de 12 348,37 €, dont le siège de liquidation est 15 maison Romieu chez Mr Jean Vivarelli 20200 BASTIA (496 320 250 RCS BASTIA), ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé Monsieur Jean Vivarelli, demeurant 15 maison Romieu 20200 BASTIA de son mandat de liquidateur et constaté la clôture de liquidation au 31 décembre 2021. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

ABBUNAMENTU

ARRITTI
5 Bd H. de Montera • 20200 BASTIA
✆ 09 65 32 16 90 - Fax : 04 95 31 64 90
arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica

Vogliu un abbunamentu di :

❒ 55 € UN ANNU/UN AN ❒ 34€ SEI MESI/SIX MOIS ❒ 82 € U STRANIERU/ÉTRANGER

Casata è Nome (nom et prénom)

Indirizzu (adresse)

Mail è telefonu (e-mail et téléphone)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune d'AMBIEGNA
Élaboration de la Carte Communale

Par arrêté n°4 2021 du 30 Novembre 2021, le Maire d'AMBIEGNA, Corse du Sud, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration de la carte communale prescrite par délibération du conseil municipal en date du 18 Mai 2019.
Mme Estelle FONTRIER-VIGROUX, a été désignée commissaire enquêtrice par le tribunal administratif de BASTIA.
L'enquête publique se déroulera du 04/01/2022 au 04/02/2022 inclus, soit pendant 32 jours. Le siège de l'enquête publique est établi en mairie du village AMBIEGNA.
Les pièces du dossier soumis à enquête publique ainsi qu'un registre seront déposés en mairie du village.
Ils seront à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture soit : Le Mardi de 09h00 à 14h00,
Un registre dématérialisé sera accessible à l'url suivante du https://www.registre-dematerialise.fr/2774:
Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet, à feuillets mobiles, coté et paraphés par la commissaire enquêtrice.
Les observations, propositions et contre-propositions pourront être adressées à Monsieur le Commissaire Enquêteur:
Par courrier jusqu'au 04/02/2022 inclus (le cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique à la Mairie d'AMBIEGNA 20151 AMBIEGNA
Sur le registre dématérialisé et sécurisé conformément au décret 2017-626 du 04/01/2022 à l'adresse suivante https://www.registre-dematerialise.fr/2774 jusqu'au 04/02/2022 à 13h00 :
À l'adresse mail suivante enquete-publique-2774@registre-dematerialise.fr jusqu'au 04/02/22 à 13h00.
Madame la Commissaire enquêtrice recevra le public aux jours et heures suivants
• Le Mardi 04 Janvier 2022 de 10h00 à 13h00 à la mairie d'AMBIEGNA (ouverture de l'enquête)
• Le Lundi 10 Janvier 2022 de 18h00 à 20h00 au 06 03 75 35 56 (permanence téléphonique) Le Mercredi 19 Janvier 2022 de 9h00 à 12h00 à la mairie d'AMBIEGNA
• Le Vendredi 28 Janvier 2022 de 18h00 à 20h00 au 06 03 75 35 56 (permanence téléphonique)
• Le Vendredi 04 février 2022 de 10h00 à 13h00 à la mairie d'AMBIEGNA (clôture de l'enquête)
Le rapport et les conclusions de la commissaire d'enquêtrice pourront être consultés à l'issue de l'enquête publique pendant un an à la mairie.
Le projet de Carte Communale, éventuellement modifié pour tenir compte des observations de la population, des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur fera ensuite l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

Le Maire, Jean Toussaint POLI

S.A.R.L. L'ORIZONTE
Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 7 622,45 euros
Centre commercial Porticcio-Plage, Marincaja di Vica, 20166 Grosetto-Prugna
R.C.S. AJACCIO : 410 354 427

Par assemblée générale du 17 décembre 2021, suite au décès de Monsieur Paul CAVALLI, est nommée gérante, à compter du 17 décembre 2021, pour une durée de cinq ans, Mme Sarah CAVALLI, née le 16 septembre 1983 à Ajaccio, de nationalité française, demeurant 2, rue des Pommiers, 20090 Ajaccio.

Pour unique insertion, la gérante

COMMUNE DE PIANELLO

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
CHJAMA PUBLICA À A CUNCURRENZA

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Pianello : Mairie - Village - 20272 PIANELLO - Correspondant : M. Le Maire Jean-François PAOLI.
Tel : 04 95 39 61 33 - Fax : 04.95.39.61.31
Objet du marché : Travaux d'extension de la place de l'Eglise et construction d'un mur de soutènement pour l'aménagement d'un terrain de loisir.
Caractéristiques principales : Marché de travaux.
Mode de passation : Procédure adaptée, conformément au Code des Marchés Publics.
Refus des variantes.
Critères de sélection des candidatures, conformément à l'Art. 52 du CMP :
- Candidatures recevables en application du Code des Marchés Publics.
- Candidatures présentant des garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes, à travers un mémoire de présentation indiquant :
a) l'importance des moyens humains, matériels et techniques qu'elle se propose d'employer pour l'opération considérée ainsi que les garanties financières dont elle dispose.
b) les compétences et missions d'importance similaire depuis moins de 5 ans.
Conditions de participation : Situation juridique – références requises : Lettre de candidature (DC1) - Déclaration du candidat (DC2) - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP - Le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat: - déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années, déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les missions de maîtrise d'œuvre réalisées au cours des trois derniers exercices - liste des principales références de missions équivalentes réalisées au cours des cinq dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire.
Critères d'attribution : Pour le choix de l'offre la mieux disante, les critères suivants, affectés du coefficient d'importance entre parenthèses, seront retenus :
Prix des prestations (50%)
Valeur technique : compétences, références et moyens (30%)
Les délais de réalisation des travaux (20%).
Type de procédure : procédure adaptée.
Date limite de réception des candidatures : 17 février 2022
Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la limite de réception des offres.
Modalités d'ouverture de remise ou d'envoi des plis : Les candidats transmettent leur candidature soit : à la Mairie de Pianello, dont l'adresse est citée ci-dessus, soit en recommandé avec accusé de réception, soit en mains propres contre récépissé, sous double enveloppe, l'enveloppe extérieure portant la mention obligatoire : « Travaux d'extension de la place de l'Eglise et construction d'un mur de soutènement pour l'aménagement d'un terrain de loisir à Pianello ».
Renseignements complémentaires : Pour tout renseignement technique, contacter Monsieur le Maire : pianello.mairie@wanadoo.fr ou aux heures d'ouverture de la mairie le lundi et le jeudi de 14h à 17h.
Autres renseignements :
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia, chemin Montépiano, 20200 Bastia, Tel : 04 95 32 88 66 – Fax : 04 95 32 38 55.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 23 décembre 2021

CARLINA SVILUPPU
Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 15.000 euros
Siège social : 9 Rue Favalelli 20200 BASTIA
Siège de liquidation : 9 Rue Favalelli 20200 BASTIA
R.C.S. BASTIA 499 481 745

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Ghjuvan-Carlu Simeoni, demeurant 1 Boulevard Auguste Gaudin 20200 Bastia, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 9 Rue Favalelli 20200 Bastia. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

CARLINA PATRIMONIU
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1.000 euros
Siège social : maison du parc technologique 20601 BASTIA CEDEX
Siège de liquidation : maison du parc technologique 20601 BASTIA CEDEX
R.C.S. BASTIA 510 602 881

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur M. Ghjuvan'Carlu SIMEONI, demeurant 1 Boulevard Auguste Gaudin 20200 Bastia, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Maison du parc technologique 20601 BASTIA CEDEX.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
L'Assemblée Générale a mis fin aux fonctions de Commissaire aux Comptes de M. Marc NINU, titulaire et de la société GECI, suppléant, et ce, à compter du jour de la dissolution.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur
M. Ghjuvan'Carlu SIMEONI

ANNUNZII LEGALI
Publiez vos annonces légales : arritti2@wanadoo.fr

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE: MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF: FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE: MARC BATTISTINI • RÉDACTION: 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE: VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR: STAMPERIA SAMMARCELLI - BIGUGLIA • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0422C82046 • ISSN 1262

A vostra publicità
Votre publicité | Ange Giovannini 06 81 54 73 98